Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 5200647 vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

2330		Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis
3110		Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
3130		Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea</i> uniflorae et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3140		Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150		Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3260		Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
4010		Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
4030		Landes sèches européennes
6410		Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510		Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>)
7110	*	Tourbières hautes actives
7120		Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7150		Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
7210	*	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
7230		Tourbières basses alcalines
91D0	*	Tourbières boisées
91E0	*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
9120		Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>llex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>llici-Fagenion</i>)
9190		Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

<u>Amphibiens</u>

Reptiles

1166 Triton crêté Triturus cristatus	
<u>Invertébrés</u>	
1037 Gomphe serpentin Ophiogomphus ce	ecilia
1041 Cordulie à corps fin Oxygastra curtisit	
1044 Agrion de Mercure Coenagrion merc	uriale
1083 Lucane cerf-volant Lucanus cervus	
1084 * Pique-prune Osmoderma erem	nita
1088 Grand Capricorne Cerambyx cerdo	
6199 * Écaille chinée Euplagia quadrip	nınctaria
<u>Mammifères</u>	
1303 Petit rhinolophe Rhinolophus hipp	osideros
1304 Grand rhinolophe Rhinolophus ferra	umequinum
1308 Barbastelle d'Europe Barbastella barba	astellus
1321 Vespertilion à oreilles échancrées Myotis emarginal	tus
1323 Vespertilion de Bechstein Myotis bechsteini	
1324 Grand Murin Myotis myotis	
<u>Plantes</u>	
Aucune espèce mentionnée	
Poissons	
1096 Lamproie de Planer Lampetra planer	i
1145 Loche d'étang Misgurnus fossile	
1163 Chabot Cottus gobio	

Aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le

07 OCT. 2015

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité, Le ministre de la défense, Pour le ministre et par délégation : La directrice de la mémoire, du patrimoine et des archives,

F. MITTEAULT

fum

M. ACHARI